

Image not found or type unknown



Testament pour partage des biens à mes enfants..

Par **Pascale1957**, le 11/07/2013 à 13:50

bonjour,

a t'on le droit de faire un testament non contestable lors du partage de l'héritage envers nos enfants en favorisant l'un plus que l'autre ???

Par **youris**, le 11/07/2013 à 20:02

bsr,

vous pouvez par testament avantager un enfant en lui léguant la quotité disponible.
mais les autres enfants doivent recevoir au minimum leurs réserves héréditaires prévues par la loi et qui est fonction du nombre d'enfants.